

AR Prefecture

063-216304659-20240329-2024_34-DE

Reçu le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf Mars
le Conseil municipal de la Commune de VIVEROLS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des
Associations, sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024

PRESENTS : MM. HAUTEVILLE – RICHARD – PORTENEUVE – JOUBERT
– PICARD – CHAUVE – COUBLE – DIBON

ABSENTS : MONNIER Gaétan et BOSVERT Armelle

Madame COUBLE Colette a été élue Secrétaire.

Objet : Tarif EAU à compter du 1^{er} aout 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- le projet de réfection du réseau d'eau programmé pour 2025
- la prise de compétence par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, à la date du 1^{er} janvier 2026
- les injonctions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne conditionnant les attributions de subventions avec un prix minimum de 1.20 € le M3 et une suppression des tarifs dégressifs

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de commencer un lissage de ce prix par la réduction de l'écart entre les 2 tranches, pour appliquer un tarif unique à l'horizon 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de l'eau à compter du 1^{er} août 2024 comme indiqué ci-dessous :

Tarif eau :

- abonnement : 50 euros
- de 0 à 120 M3 d'eau consommée : 1.25 euros le M3
- au-delà de 120 M3 d'eau consommée : 1.05 euros le M3
- Droit de branchement au réseau d'eau : 300 euros

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Pour copie conforme.

Le Maire,
Marc JOUBERT



(Handwritten signature in blue ink)